



que faire loyer impayé locataire ?

Par **gilbert1201**, le **01/07/2010** à **14:32**

Bonjour,

Voilà les faits, je loue ma maison depuis décembre 2009, les 6 premiers mois aucun soucis, puis 3 mois de retard de loyer, les locataires m'ont réglé l'intrégalité suite à une première relance.

Pis de nouveau 3 mois de retard, j'ai continué à percevoir leur apl car les locataires ont demandé un versement direct, depuis janvier 2010 ils payent denouveau leur loyer sans retard (ouf !!!) mais il reste tjrs 1000€ à régler sur la dette totale de 2200€, ils régilent tous les mois 200€ en plus du loyer, et on obtenu une aide de 750€ mais moi je ne pouvais pas attendre j'ai besoin de cet argent et je ne leur fais plus confiance j'ai donc entamé une procédure au mois de mars par huissier au bout de 2 mois la dette n'était tjrs pas réglé j'ai donc demandé une assignation qui aura lieu le 15 septembre (c'est long) pour l'instant ils continuent à payer leur loyer + les 200€ mais comme dis je ne fais plus confiance pensez que j'obtiendrais gain de cause et l'exclusion ? Sachant qu'ils ont 3 enfants.

Merci de me répondre, car ils me disent qu'il ne veulent pas quitter la maison d'eux même, je ne sais plus quoi faire

Par **dobaimmo**, le **04/07/2010** à **08:43**

Bonjour

vous avez fait ce que vous pouviez faire.

eux de leur coté, essayent de s'en sortir et payent le loyer et le complément.

si la situation est toujours identique en Septembre, vous risquez de ne pas obtenir la résiliation de bail.

peut être que vos locataires ont eu un gros pépin, dans le boulot ou autre, qui les a fait dérapé ponctuellement. et que maintenant tout va rentrer dans l'ordre (c'est ce qui semble en tout cas, vu qu'ils repayent le loyer et le complément tous les mois)

cordialement